

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2018

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN, Marie-France GERARD, Evelyne MAREAUX, Adjointes au Maire, François BONAMY, Patrick DEHEN Conseillers délégués, Marie-Paule DELOFFRE, Katherine MATTON, Vincent DESIR, Julien TROUILLIEZ, Christian BINOIT, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Serge GUNST, Marie-Claude LEPEZ, Corinne COUPEZ, Catherine GERARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2018

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 27/04/2018 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

2018.05.37

Monsieur Patrick DEHEN, Conseiller Délégué aux sports et vie associative, propose à l'assemblée, pour l'année 2018, la reconduction des subventions avec une augmentation de 2.5%, aux associations qui ont remis leur bilan.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil **décide** d'accorder les subventions ci-après :

- Aikido	205 euros
- Association des Parents d'Elèves	255 euros
- ARAC	255 euros
- Badmington	160 euros
- Basket Club du Solrézis	825 euros
- Club du 3 ^{ème} Age « La bonne entente »	550 euros
- Carnaval'Solre	615 euros
- La Chasse	230 euros
- Couture	165 euros
- La crosse « La Fragile »	170 euros
- Crosse en plaine la Soulerézienne	160 euros
- Avant-garde Solrézienne section Football	2 970 euros
- Cuisine des Ch'tis	160 euros
- Judo Club Solrézien	665 euros
- La Clef de Solre	190 euros
- Le Cygne	535 euros
- Club de Modélisme	240 euros
- Pétanque Solrézienne	215 euros
- Le Club tricot	215 euros
- UNC AFN	255 euros
- L'Union Cycliste Solrézienne	880 euros

Monsieur le Maire remercie Monsieur Patrick DEHEN pour le travail réalisé.

SUBVENTIONS DIVERSES

2018.05.38

Après avoir pris connaissance des différents courriers, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide de verser** :

- une subvention de 2 000 € à l'association « La Solrézienne » pour l'organisation de la 21^{ème} foire aux huîtres des 10 et 11 novembre 2018.
- Une subvention de 100 € à l'association « La Solrézienne » pour une remise de cadeaux pour l'animation Parcours du Cœur et pour la naissance de la fille de l'Architecte en charge de la Base de Loisirs.
- Une subvention de 200 € au Volley Club de Beurieux sous condition de la même participation de la commune de Beurieux.

VIREMENTS DE CREDITS

2018.05.39

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
758 Produits divers de gestion courante 1328 – Subvention d'investissement	1328	8 000,00	758	8 000,00
023–Virt à la section d'investissement 021-Virt de la section de Fonctionnement	023	8 000,00	021	8 000,00
Prog 109 - Matériel Technique Prog 123 - Hôtel de Ville	2182 21311	3 500,00 - 3 500,00		

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications proposées.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 36, Rue de Glarge appartenant à M DUBUS

FORMATION DE LA LISTE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2019

Par tirage au sort, à partir de la liste générale des électeurs, il a été dressé la liste préparatoire des jurés à siéger aux assises pour l'année 2019.

Ont été désignés :

- Mme BLONDIAU épouse BINOIT Nicole
- Mme CLEMENT épouse BUSOLINI Arlette
- Mme BETIN épouse THOOR Régine

BASE DE LOISIRS

1) ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur Patrick DEHEN et Monsieur le Maire :

- informent l'assemblée de la réunion avec les entreprises pour affiner les offres reçues afin d'avoir un club house convivial. Quelques discussions au niveau de la modification d'une baie ouvrante sur la terrasse, le choix de 3 caméras extérieures et 1 dans le club house, le cheminement, le mobilier (banc intégré pour ne pas abimer les cloisons. Une réflexion aura lieu sur l'entretien du bâtiment (commune, associations), un règlement d'utilisation sera établi pour les associations utilisatrices afin que ce bâtiment soit partagé et respectés de tous.

- tiennent à remercier l'architecte pour sa compétence, son écoute, sa rigueur.

Les négociations ont permis une baisse de prix de l'ordre de 3%.

2) BASE DE LOISIRS – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SPORTIF ET DE L'AMENAGEMENT EXTERIEUR – VALIDATION DE L'ENTREPRISE

2018.05.40

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de de la base de loisirs et de sa connectique au centre bourg, il y a lieu de passer un marché d'exécution de travaux pour la construction d'un bâtiment sportif et de l'aménagement extérieur.

Vu l'appel à concurrence, procédure adaptée paru sur le journal d'annonces légal 'L'observateur » en date du 13 avril 2018,

Vu le tableau d'analyse des offres de Madame Elodie DURIN, Architecte,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mai 2018,

Après avoir pris connaissance de l'acte d'engagement et du cahier des clauses administratives particulières,

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

autorise Monsieur le Maire à signer l'offre pour valoir marché d'exécution de travaux **avec l'entreprise Christian LEFEBVRE pour un montant de 294 579,41 € HT** (sous réserve du financement du Conseil Général).

ACHAT DE MATERIEL D'OCCASION

2018.05.41

Monsieur Christian GOUVION informe l'assemblée qu'il a la possibilité d'avoir une remorque en bon état et nécessaire au sein des services techniques et espaces verts.

L'association Entr'aide, représentée par son Président Monsieur Guy ERPHELIN, propose de la vendre à la commune pour un montant de 3 500,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à régler la somme **de 3 500 euros** (trois mille cinq cent euros) à l'association Entr'Aide.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion très intéressante tenue à la communauté de communes du Cœur Avesnois sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une réunion en 2 temps avec une information et débat sur les règles de constructibilités communes puis un atelier de travail avec les outils réglementaires à mettre en place dans chaque commune.

Le support de la réunion a été remis à chaque conseiller pour s'imprégner des enjeux essentiels pour la commune.

Les intervenant de l'ADUS et de la 3CA ont été à l'écoute avec des réponses claires, une bonne pédagogie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Alain POYART, Président de la communauté de communes du Cœur Avesnois, sur les modalités d'interventions des chantiers d'insertions sur la commune, notamment sur la prise en charge des frais de carburant des machines utilisés.

Monsieur le Maire précise que des communes ne peuvent rien ou peu faire sur leur territoire et participe normalement aux frais de carburants. Pour la commune, ce n'est pas pareil, des choses sont faites que d'autres ne font pas et donc fait par la 3CA, exemple le salage, le déneigement, les fossés, les talus centre bourg... La commune vient aussi en aide à la 3CA (karcher, échafaudage pour les brigades féminines) ainsi que le fauchage du plateau multisports.

Une réunion sera montée avec les représentant de la 3CA pour expliquer les choses.

Suite à la réunion de bureau, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de navette vers Toyota est suspendu du fait de la procédure non conforme (pas de marché pré établi).

Un partenariat sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » sur la réhabilitation de logements est à l'étude avec la communauté de communes du Cœur Avesnois et la communauté d'Agglomération Val de Sambre.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers

- Remerciements des associations Union cycliste, Ags Football et carnaval'Solre pour l'aide apportée par les services techniques et le matériel mis à disposition par la commune pour l'organisation de la brocante du 01^{er} mai 2018 qui a été une réussite.
- Effectifs divers : à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal
- Monsieur le Maire informe l'assemblée du suivi des paiements des loyers, qui, dans l'ensemble sont à peu près respectés. Un effort particulier a été fait ce mois-ci pour les régularisations. Il faut continuer à rester vigilants.
- Monsieur le Maire fait lecture du mot de condoléance envoyé à Madame LECOMTE, pour le décès de Claude, ancien conseiller municipal, et de la réponse de cette dernière.

Fait en séance les jour mois et an susdits